



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Le Directeur général

Bruxelles
AGRI.DDG1.C.1/MM/4670829

Objet: Pour une PAC plus verte

Cher pétitionnaire,

Permettez-moi de vous remercier pour vos courriels adressés à la présidente von der Leyen. Les services de la Commission ont pris bonne note de votre appel à aligner la politique agricole commune (PAC) sur le pacte vert et la présidente m'a demandé de répondre en son nom.

Le 25 juin, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord politique provisoire sur la nouvelle PAC¹. La Commission soutient ce compromis dans la mesure où il rend la politique agricole européenne plus équitable, plus verte, plus respectueuse de l'environnement et du bien-être animal, plus souple et innovante. L'accord doit être formellement approuvé avant de pouvoir entrer en vigueur.

La nouvelle politique, qui devrait entrer en vigueur en 2023, garantira une répartition plus équitable de l'aide au revenu, en particulier pour les petites et moyennes exploitations agricoles familiales et les jeunes agriculteurs. Ce soutien, lié à l'amélioration des conditions minimales, est très important sur le plan économique pour les millions d'exploitations familiales européennes, compte tenu notamment des défis posés par la transition vers une agriculture durable.

Le soutien à cette transition, avec une ambition accrue en matière de climat, d'environnement et de bien-être animal, est une pierre angulaire de la nouvelle politique. Une part très importante des fonds de la PAC sera allouée à des programmes récompensant les agriculteurs pour des actions spécifiques dans ce domaine.

Par ailleurs, la gouvernance de la PAC va changer. Sur la base de règles plus simples au niveau de l'UE, les États membres élaboreront un plan stratégique national relevant de la PAC pour mettre en œuvre cette politique au cours des cinq prochaines années. Le plan décrira la manière dont les objectifs de la PAC ainsi que les objectifs du pacte vert seront atteints et mettra l'accent sur la manière dont la politique fonctionne par rapport aux indicateurs communs de l'UE dans les domaines clés de la durabilité.

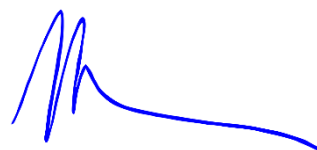
La Commission européenne a adressé le 18 décembre 2020 des [recommandations aux États membres](#) en mettant l'accent sur les domaines d'action prioritaires dans leurs futurs plans stratégiques pour la mise en œuvre de la PAC, conformément au pacte vert. Les plans stratégiques contribueront spécifiquement à la réalisation des objectifs des stratégies « De la ferme à la table » et à la biodiversité, ce qui fera l'objet d'une

¹ [Accord politique sur la nouvelle politique agricole commune \(europa.eu\)](#)

évaluation par la Commission. En outre, les plans stratégiques seront mis à jour pour tenir compte de l'évolution de la législation de l'Union en matière de climat et d'environnement.

Je sais que l'accord ne sera peut-être pas parfait, mais c'est un pas très important dans la bonne direction et j'espère que la Commission pourra compter sur votre contribution constructive à la conception et à la mise en œuvre du plan stratégique relevant de la PAC dans votre État membre.

Veillez agréer, cher pétitionnaire, l'expression de ma considération distinguée.



Wolfgang BURTSCHER